



KYRIELLE PROPOSE 3 ATELIERS sur BELLEVIGNE-les-CHÂTEAUX

- Samedi 27 mars 2021 de 10 h à 11 h 30 à Chacé – Salle des Paillons
 - Samedi 10 avril 2021 de 10 h à 11 h 30 à Brézé – Salle du Conseil Municipal
 - Samedi 17 avril 2021 de 10 h à 11 h 30 à Saint Cyr-en-Bourg – Salle du Moutier
- A chaque intervention, il sera présenté les consignes de tri, la prévention, le recyclage, le devenir de chaque flux (papier, carton, verre...)

Nombre limité à 20 personnes
Sur inscription auprès de la Mairie annexe de Chacé [02.41.52.97.23](tel:02.41.52.97.23)

CONCOURS PHOTOS

Les photos des participants seront exposées aux heures d'ouverture des secrétariats de chacune des Mairies déléguées de la commune de Bellevigne-les-Châteaux, afin que le public puisse voter en indiquant sa photo préférée.

Un bulletin de vote sera remis à chaque personne souhaitant participer, et une urne sera mise à disposition du public afin qu'il puisse voter.

Exposition

- Salle d'honneur de Chacé du 22 au 27 mars
- Salle du Conseil de Saint Cyr-en-Bourg du 29 mars au 2 avril
- Salle du Conseil de Brézé : 6 au 12 avril inclus



API : La RESTAURATION COLLECTIVE de vos ENFANTS



API est une entreprise spécialisée dans la restauration à liaison froide pour les enfants scolarisés sur le territoire de Bellevigne-les-Châteaux. Elle livre également des repas, midi et soir, tous les jours de la semaine, auprès des séniors (maison de retraite, portage à domicile,...).

L'entreprise dispose d'un personnel compétent : cuisiniers diplômés et formés annuellement, diététicienne, chauffeurs livreurs,... Elle veille à la sécurité, à la qualité et à l'hygiène de ses cuisines centrales, et propose des repas équilibrés, adaptés aux âges, entièrement fait maison avec des produits locaux, frais et de qualité, respectant la saisonnalité. Chaque jour, c'est environ 180 repas qui sont livrés sur nos trois restaurants scolaires

Pour plus d'informations : www.api-restauration.com



APPEL d'URGENCE PERMETTANT de JOINDRE GRATUITEMENT les SECOURS 24H/24

119 - ALLO ENFANCE MALTRAITÉE

112 - NUMÉRO d'URGENCE EUROPÉEN

115 - ACCUEIL SANS ABRI

3919 - VIOLENCES FEMMES INFO

0800 840 800 - SIDA INFO SERVICE

02 41 48 21 21 - CENTRE ANTI-POISON (Angers)

02 00 11 61 17 - MAISON MÉDICALE de GARDE

114 - URGENCE pour les PERSONNES SOURDES et MALENTENDANTES

15 - SAMU (aide médicale d'urgence)

17 - POLICE SECOURS

18 - SAPEURS POMPIERS

116 000 - ENFANTS DISPARUS

0800 130 000 - INFO CORONAVIRUS

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Élargissement du nombre de bénéficiaires au 1^{er} janvier 2021



maprimerenov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

MaPrimeRénov' est une aide financière gouvernementale ouverte à tous les propriétaires (occupants ou bailleurs) pour améliorer le confort énergétique de l'habitat (isolation, ventilation, chauffage, audit énergétique).

Ces subventions sont sans condition de ressources mais obéissent à certains critères d'obtention : Ne pas commencer les travaux avant l'obtention de la subvention, période d'un an maximum pour effectuer les travaux, décrire les travaux de façon claire, simple et synthétique, donner les bonnes coordonnées du logement à rénover, fournir un RIB au nom et prénom du demandeur, louer le logement dans les 6 mois après les travaux pour les bailleurs, être propriétaire depuis 2 ans minimum,...). Ces subventions peuvent s'accompagner de bonus pour les passoires énergétiques, d'un forfait global pour une rénovation globale ou d'un forfait AMO (Assistance à Maîtrise d'Œuvre) pour l'accompagnement des ménages. La réponse pour l'obtention d'une subvention est de 15 jours après le dépôt du dossier. Cette prime est cumulable avec la prime CEE (Certificats d'Économies d'Énergie), l'éco-prêt à taux zéro et une TVA réduite à 5,5%. La procédure est simple :

- Créer un compte sur www.maprimerenov.gov.fr
- Déposer une demande subvention sur le site de façon claire et détaillée.
- Réaliser les travaux par des artisans qualifiés.
- Demander le paiement de MaPrimeRénov' et le versement de la prime Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

MaPrimeRénov' Copropriété est une aide collective versée directement au syndicat de copropriétaires.

Ces subventions sont soumises à un certain nombre de critères : inscription au registre des copropriétés, logement à hauteur de 75% d'habitations principales, bâtiment de plus de 15 ans, travaux permettant une amélioration significative du confort et de la performance énergétique,... Ces subventions s'accompagnent obligatoirement d'un opérateur d'AMO (Assistance à Maîtrise d'Œuvre). Ces aides peuvent s'accompagner de bonus pour les passoires thermiques, d'un bonus BBC (Bâtiment Basse Consommation) ou d'une aide individuelle pour chacun des propriétaires. La procédure est sensiblement la même que pour les propriétaires occupants ou bailleurs.

Pour tous renseignements, contacter l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat)
au **08.06.70.38.03** ou monprojet.anah.gov.fr



BRUITS de VOISINAGE (rappel)

En application de l'arrêté du département : « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé » (**article R. 1336-5 du Code de la santé publique**).

Sont autorisés : Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30, le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, et le dimanche et jour férié de 10h00 à 12h00



Pneus récupérés par les agents et emmenés pour la filière de destruction.
Pneus déposés depuis de nombreuses années dans un bois situés sur Brézé !!!
Nos actions sont de maintenir le plus possible notre environnement de qualité.

Il est INTERDIT de STATIONNER sur les TROTTOIRS

Le stationnement sur le trottoir est classé très gênant (passible d'une contravention de 135,00 €), depuis le **décret 2015-808 du 2 juillet 2015** dont l'objet est l'adaptation des règles de circulation routière en vue de sécuriser et favoriser le cheminement des piétons (**article R417-11 du Code de la Route.19 avr. 2018**)



*Pour votre information :
trois panneaux électroniques font désormais partie de votre paysage, arrêtez-vous pour les consulter.
Bientôt vous pourrez visiter le nouveau site web de votre commune, Bellevigne-Les-Châteaux
(voir la date prochainement sur les panneaux électroniques)*

Électrique, économique, écologique LOUEZ & CYCLEZ



Avaé est un service public de location longue durée de Vélo à Assistance Électrique (VAE), créé par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. Sa gestion est confiée à Saumur Agglobus.

Avaé s'adresse prioritairement aux habitants des 47 communes qui composent la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

02 41 51 11 87 ou www.agglobus.fr
du lundi au vendredi de 9h30 à 12h15 et de 14h00 à 18h15

Un DANGER pour nos ABEILLES : Le FRELON ASIATIQUE



Le frelon asiatique est arrivé en France en 2004.

Le frelon asiatique a très peu de prédateurs et il se reproduit très vite.

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est un petit peu plus petit que le frelon européen. Ce qui le différencie vraiment, ce sont ses couleurs : le frelon asiatique a un abdomen plus sombre avec un seul anneau jaune-orangé. Ses pattes sont noires à la base et jaune à l'extrémité, alors que le frelon européen a les pattes rousses.

Le frelon asiatique est un prédateur pour les abeilles, mais pas seulement : il se nourrit de nombreux autres insectes.

C'est à la fin de l'hivernation que les reines fondatrices font leur nid, appelé nid primaire. Il peut faire la taille d'une balle de tennis et c'est ce nid qu'il faut détruire. Attention, les nids de l'année précédente, qui sont énormes, doivent être détruits par des professionnels, car c'est dangereux.

Les frelons asiatiques sont aussi un danger pour les arbres fruitiers. En s'attaquant aux abeilles, ils mettent en péril la pollinisation des fleurs, ils dévorent les fruits (les abeilles contribuent à la reproduction d'environ 80 % des espèces de plantes à fleurs).

Les apiculteurs appellent à une lutte collective nationale contre l'expansion du frelon asiatique.

BIBLIOTHÈQUE « AIMONS à LIRE » à SAINT CYR-en-BOURG



"De la bibliothèque au virtuel"

Le temps d'un après-midi, venez découvrir les casques de réalité virtuelle à la bibliothèque

Samedi 17 avril à 14h (3h)

Sur réservation au **02 41 51 06 12**



TENNIS CLUB BELLEVIGNE-les-CHÂTEAUX / VARRAINS

Le « Tennis Club Chacé-Varrains-Saint Cyr-en-Bourg » et le « Brézé Tennis Club » ont fusionné de façon à mutualiser leurs compétences et leurs moyens, dans le but de redynamiser l'activité tennis sport et loisirs sur leur territoire et d'offrir ainsi un service plus étoffé à leurs adhérents.

Le nouveau club, dénommé « Tennis Club Bellevigne-les-Châteaux / Varrains » (TCBV) est animé par un conseil d'administration ainsi composé :

Président : BOIREAU Joël (Varrains)

Vice-président : JARRY Laurent (Brézé)

Secrétaire : BOUX Patrice (Brézé)

Secrétaire adjoint : TRAVERS Daniel (Brézé)

Trésorier : PELTIER Sylvain (Varrains)

Trésorier adjoint : MONGE Gérard (Saumur)

Régisseur fonctionnel : GOUAILLIER Serge (Varrains)



L'activité « loisirs » débute immédiatement. Par la suite, en fonction du nombre d'adhérents et de la demande, l'activité pourra évoluer vers l'organisation de cours (jeunes et adultes) et vers la compétition.

Quatre courts sont mis à disposition :
trois en salle à Saint Cyr-en-Bourg, Brézé et Varrains (complexe des Ifs),
et un en extérieur à Varrains.

Seul le court extérieur peut être utilisé actuellement.
Les salles seront accessibles dès que la situation sanitaire le permettra.

Pour tout renseignement et adhésion, contacter :
Laurent JARRY **06.83.28.70.60** Serge GOUAILLIER **02.41.52.07.03**
Email du club : tcbv49@hotmail.com



VARRAINS et CHACÉ se SOUVIENNENT

**3 mars 2011 à 22h30,
la sonnerie du téléphone retentit**

« Allo ! Madame le Maire ? Ici Monsieur le Sous Préfet. Veuillez me retrouver sur le CD 93 au niveau du foyer « Clair Soleil ». Un tragique accident de voiture vient de se produire. Il y a quatre morts dont deux sont des habitants de votre village ».

J'ai rejoint Monsieur le Sous Préfet. Ce fut le moment le plus éprouvant de ma vie municipale.

Au matin, Varrains se réveille dans la stupeur, dans l'émotion, dans la tristesse en apprenant la terrible nouvelle.



Claude et Annick CHEVRE ont perdu la vie dans un accident à quelques centaines de mètres de leur domicile - accident provoqué par deux jeunes irresponsables dont les vies s'arrêtèrent aussi.

Claude et Annick tellement connus, très appréciés et tant engagés dans diverses actions et associations de Varrains et de Chacé :

- Claude dans plusieurs clubs de vélos, au Comité des Fêtes dont il fut le Président pendant quelques années, dans le monde de la Boule de fort - grand artisan de l'entrée des femmes dans cette société si fermée et machiste ; ses vœux furent exaucés lors de l'assemblée générale 2013. Bravo Claude !

- Annick, au sein de la municipalité durant quatre mandats. L'ayant moi-même côtoyée, je peux témoigner de sa personnalité discrète, tolérante, humaine sans se départir d'une sage clairvoyance. Annick proche des familles chez qui elle apportait son service, sa fidélité, son amitié et sa bonne humeur.

Je me souviens de leurs obsèques. Sous la voûte de l'église du village, une grande et vive émotion était perceptible. De nombreux témoignages furent apportés par les amis, les familles, les élus...

Que Carole et Laurent, leurs enfants, reçoivent nos fidèles pensées.

Annick, Claude, Varrains et Chacé ne vous oublient pas.

Nicole FOUQUET (Maire Honoraire - Varrains)

Sur la CD 93 à l'endroit de l'accident, un weigélia fut planté par un groupe d'amis.

Séance du Conseil Municipal du 8 mars 2021

1°) Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Considérant que le Débat d'Orientation Budgétaire constitue une formalité dans la procédure d'adoption du budget, et qu'il s'impose aux communes de plus de 3500 habitants, sa teneur doit retracer les orientations budgétaires pour l'année 2021. Après présentation et débat, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

2°) Campagne de stérilisation et d'identification des chats errants

Considérant que la prolifération des chats errants sur la commune pose des problèmes de salubrité publique, le Conseil Municipal approuve la campagne de stérilisation et d'identification des chats errants, et les projets de conventions avec des cabinets vétérinaires saumurois et l'Association 30 Millions d'Amis.

3°) Syndicat Intercommunal du Val de Thouet (SIVT)

Considérant que la commune de Bellevigne-les-Châteaux est en capacité de gérer les compétences proposées par le SIVT, sa participation ne présente plus le même intérêt. Le Conseil Municipal décide de soumettre son retrait au syndicat à partir du 1^{er} janvier 2022.

Cependant, le Conseil Municipal prévoit de continuer à contribuer financièrement le Centre Socio-Culturel Roland Charrier de Montreuil Bellay, proportionnellement à la présence des enfants de son territoire accueillis au sein de celui-ci.

4°) Opérations foncières

Le Conseil Municipal approuve l'échange des parcelles sises « L'Épinette » (propriété de la commune) avec une soulte de 2 698 €, contre des parcelles sises « Chemins des Peupleraies », dans le but de poursuivre le projet d'aménagement prévu Chemin des Peupleraies à Chacé.

5°) Travaux d'aménagement de voiries 2021

Considérant la nécessité de procéder à la réfection en enrobé des rues des Écoles et du parking des Érables à Chacé, d'une partie de la rue de La Paleine et la création d'une dalle en béton au point de collecte du cimetière à Saint Cyr-en-Bourg, de l'allée de la rue des Vignes menant à l'école Saint Vincent, de la création d'une chicane rue des Vignes, et la mise en place de containers enterrés Square Loubaud à Brézé, le Conseil Municipal valide le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) d'un montant estimé à 230 829,50 € HT, et autorise le Maire à lancer l'appel d'offres.

6°) Fonds de concours SIEML

Le Conseil Municipal décide de verser un fond de concours de 75% au profit du SIEML, soit 1 301,38 €, pour les opérations de remplacement de 37 points lumineux en LED aux Rogelins à Chacé, et le changement complet d'une alimentation électrique à Saint Cyr-en-Bourg.

Prochain Conseil Municipal le
29 mars 2021 à 18 h

*Envoyer vos articles en format WORD et vos
photos en pièce jointe avant le 10 avril 2021 à*

accueil.breze@bellevigne-les-chateaux.fr

Objet « gazette »

Pensez à consulter les panneaux d'informations